

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Depuis plusieurs semaines, notre département a connu une certaine effervescence et le calme inhérent de nos campagnes s'en est trouvé fort déstabilisé.

En effet, de nombreuses visites, du Ministre de l'Agriculture, du Président du Sénat, ou d'une Commission Parlementaire sur l'eau ont troublé notre quiétude !

La Nièvre serait-elle devenue incontournable, voire stratégique ?

Qu'il serait agréable de pouvoir le penser, si cela se traduisait par un développement économique et social tous azimuts ! Mais je crois qu'hélas, il ne faut pas rêver ni être submergé par l'émotion...

Pour ce qui concerne notre profession, **Marc FESNEAU**, Ministre de l'Agriculture a traversé le département en faisant haltes à **ASNOIS** sur une ferme de polyculture élevage, à **DONZY** dans un cabinet vétérinaire et enfin à **COSNE** pour un débat.

À ASNOIS, ce fut sans surprise, ronds de jambe du syndicat majoritaire à l'égard du Ministre, mais le plus affligeant fut l'énoncé par son Président d'énormités sémantiques, distribuant à l'envie des propos sur la loi EGALIM, en la déclinant sur de nombreux sujets. De plus, on a assisté à un auto-satisfecit de la part des éleveurs présents.

Quand montrera-t-on la vraie réalité paysanne ?

Pas ou peu d'installations, absence de revenu, absurdité de la PAC, retraites de misère, et j'en passe... Le syndicalisme ne doit pas ressembler à cela !

Ce serait plutôt tout le contraire, et c'est ce que vos représentants CR s'efforcent de faire : Montrer la réalité de terrain vécue par la majorité de nos collègues.

Hélas, et ce n'est pas nouveau, notre temps de parole se résume à quelques minutes. Très rapidement, nos interlocuteurs reprennent la main pour nous faire comprendre notre incongruité.

Pourtant, le chef de cabinet du Préfet, à qui nous avons posé la question d'un échange, nous avait promis un débat avec le Ministre.

Comme nous sommes bien élevé et courtois, nous avons attendu, attendu, attendu le moment opportun pour parler de nos états d'âme, mais comme indiqué plus haut, le Ministre n'a pas daigné répondre, et il s'est comporté comme un Ministre.

Nous avons pu néanmoins lui glisser, par l'intermédiaire de son chef de cabinet un condensé de nos attentes. Petite parenthèse : en début d'année, notre cher Ministre avait promis à certains membres de la CR 58 que s'il lui arrivait de venir en Nièvre, sa destination serait une ferme CR... Chacun se fera sa propre opinion !

La visite de **Gérard LARCHER**, Président du Sénat, dans un tout autre contexte, fut en tous points identique. À sa décharge, sa visite ne concernait pas en priorité l'agriculture.

Enfin, dernièrement, la visite de la Commission Parlementaire sur l'eau, avec **Patrice PERROT** et **René PILATO**, désignés co-rapporteurs : une visite de deux jours au cours de laquelle la problématique agricole a été ciblée. Cette réunion fut constructive pour l'ensemble des participants, avec une mention particulière puisque...

nous avons pu parler d'agriculture de conservation, de retenues d'eau, ... soit des thèmes que la CR porte depuis de nombreuses années.

La CR se trouve pionnière en la matière et on constate une fois de plus la richesse de nos propositions et le bien fondé de ces dernières, puisqu'elles sont maintenant reprises par l'ensemble de la profession.

Ce qui est également préoccupant, c'est le coût de ces déplacements avec l'intervention des forces de l'ordre, ... et l'attitude de ces personnalités qui se prêtent plus à soigner leur image et leur notoriété vis-à-vis des journalistes qu'à apporter de véritables solutions de terrain, et écartent bien souvent les minorités, même si elles ont des propositions intéressantes à développer.

Rien de bien démocratique et constructif dans la conception du gouvernement à aborder les sujets importants

Voilà chers amis, le résumé de ces semaines passées et j'espère que ce récit vous fera prendre conscience de la nécessité de nous rejoindre puisque nous sommes **un véritable syndicat 100% AGRICULTEURS**

Bernard BLONDEAU, président de la CR 58

MAILLAGE VÉTÉRINAIRE DANS LA NIÈVRE

Alors que le nombre de vétérinaires a diminué d'environ 20% en 5 ans dans les zones rurales, **Marc FESNEAU**, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'est rendu le 3 avril dernier dans notre département, territoire pilote de l'appel à manifestation d'intérêt sur le maillage vétérinaire lancé en 2022 par l'Ordre des vétérinaires et financé par le Ministère.

Il s'est tout d'abord rendu dans un élevage de bovins allaitants, avant de visiter une clinique vétérinaire assurant le suivi d'animaux d'élevage.

Une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs locaux s'en est suivie, durant laquelle les difficultés rencontrées à la fois par les éleveurs, mais aussi par les vétérinaires ont été évoquées : manque de praticiens, gestion des urgences dans une zone d'intervention de plus en plus grande, délais d'intervention, risque de santé animale et de santé publique par rapport à la détection et la lutte contre les maladies y compris les zoonoses, risque économique et sanitaire pour les filières, détérioration des relations éleveur/vétérinaire par surcharge de travail, accueil des jeunes femmes vétérinaires, manque d'attractivité des territoires ruraux (vie familiale), impayés, manque de formations pour les éleveurs... D'où :

- l'importance de bénéficier d'un réseau vétérinaire de proximité pour maintenir une activité d'élevage, prévenir les maladies animales et encourager l'installation de jeunes éleveurs.
- l'importance de la prévention, de la surveillance et de la gestion des risques sanitaires pour les élevages et les filières de production animale: un enjeu quotidien.
- le maintien d'un maillage vétérinaire au sein des territoires passera par un travail collaboratif permanent entre tous les acteurs locaux concernés, vétérinaires, éleveurs, collectivités, services de l'État.

Au nom de la CR, **Bernard BLONDEAU** s'est exprimé : **« si le travail des éleveurs était rémunéré à sa juste valeur, le coût du praticien, ses impayés et une partie des difficultés énumérées seraient résolues ».**

Le Ministre s'est aussi exprimé : **« Ne pas avoir suffisamment de vétérinaires, c'est mettre en danger la santé bien sûr mais aussi l'économie des filières agroalimentaires toute entière. Le maintien d'un maillage vétérinaire au sein des territoires passera par un travail collaboratif permanent entre tous les acteurs locaux concernés, vétérinaires, éleveurs, collectivités, services de l'État. »**

Grâce à la mobilisation de l'État, des professionnels et des collectivités, des dispositifs ont permis de redonner de l'attractivité à ce métier : **« Il est possible d'agir contre la désertification vétérinaire et je me réjouis de voir que les solutions déployées aujourd'hui sur le terrain portent progressivement leurs fruits. »** s'est félicité **Marc FESNEAU** lors de ces échanges et de conclure **« L'État poursuivra sa mobilisation aux côtés des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires pour conforter la dynamique engagée ».**

Mission parlementaire sur la gestion de l'eau pour l'activité économique



Alors que la gestion de la ressource en eau est devenue un enjeu national au cœur des préoccupations écologiques des Français, une **mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques** a été programmée dont les Députés **Patrice PERROT** et **René PILATO** ont été désignés co-rapporteurs.

L'objectif de cette mission et de son rapport est d'analyser et d'évaluer la manière dont l'eau est gérée dans différents secteurs économiques : l'industrie, l'agriculture, le tourisme, l'entretien des cours d'eau et l'énergie. Il s'agit de mieux comprendre les défis et les opportunités liés à la gestion de l'eau dans ces secteurs, ainsi que de proposer des solutions et des recommandations pour une utilisation plus efficace et durable de cette ressource vitale.

Dans un contexte de tensions sur la ressource en eau, et alors que les conflits autour des retenues d'eau occupent une place importante dans le débat public, la mission a pour objectif de dresser un état des lieux des enjeux actuels en matière de prélèvement et de consommation de la ressource en eau pour les différents usages économiques. Elle formulera également un certain nombre de recommandations à destination des acteurs économiques et des acteurs publics, pour identifier les innovations nécessaires et les mesures d'adaptation et d'accompagnement souhaitables pour faire face à cet enjeu majeur. Elle se penchera dans ce cadre sur les possibles aménagements de la législation et de la réglementation en vigueur afin de permettre une gestion plus durable et efficace de l'eau.

C'est entourés d'un groupe d'une dizaine de députés de divers départements et diverses tendances, que les co-rapporteurs ont organisé ce 15 mai une visite de terrain sur une exploitation agricole en polyculture élevage avec irrigation à Charrin à laquelle la Coordination Rurale de la Nièvre a pu participer.

Une table ronde avec les acteurs locaux était ensuite programmée, afin d'impliquer toutes les parties prenantes et favoriser un dialogue constructif pour une gestion de l'eau plus responsable et durable.

La CR a insisté sur la nécessité de **classer les priorités** dans les usages de l'eau en fonction de leur importance : pour la CR, la logique voudrait qu'après l'accès à **l'eau potable** pour l'utilisation humaine et animale, **la production de nourriture soit prioritaire**, car vitale pour la souveraineté alimentaire.

Elle a ensuite insisté sur les **réserves d'eau d'hiver pour l'été** et la **végétalisation** des espaces : la végétation est nécessaire au maintien de l'équilibre entre évaporation, transpiration, infiltration et ruissellement des eaux de pluie. Elle a pu mettre en avant **l'agriculture de conservation des sols** qui favorise l'infiltration et la rétention de l'eau dans le sol, mais aussi lutte contre le réchauffement climatique.

La CR a aussi dénoncé **l'irrigation importée**.

Suite à cette table ronde, la CR 58 a remis son dossier de propositions aux députés.

La CR 58 remercie particulièrement notre député **Patrice PERROT**, co-rapporteur de cette mission parlementaire, pour son invitation et la possibilité qu'il a donnée à notre syndicat de pouvoir participer et abonder de ses propositions cette enquête de terrain dans la Nièvre.



ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

Pour remédier aux dégâts d'ESOD (corbeaux, pigeons...) sur les récoltes de printemps, les agriculteurs peuvent solliciter, auprès de la DDT, des autorisations de destructions individuelles, selon l'article R. 427-6 et l'arrêté préfectoral en vigueur, allant du **1er avril au 31 juillet**.

Or, ces autorisations individuelles nécessitent la présence obligatoire de son titulaire à chaque opération de destruction (article 2 des arrêtés préfectoraux délivrés), ce qui, en pleine période de travaux, est incompatible avec le métier d'agriculteur.

► La CR 58 a sollicité **les membres de la CDCFS et Monsieur le Préfet de la Nièvre** afin que l'autorisation de destruction à tir des ESOD **soit attribuée à l'exploitation et non pas à titre individuel** ou bien, le cas échéant, **la possibilité à l'agriculteur titulaire de l'autorisation de destruction de déléguer cette autorisation à un suppléant**.

De plus, entre le 1er août et l'ouverture de la chasse au mois de septembre, les pigeons, corbeaux... continuent allégrement de se servir dans nos champs et de dégrader (tout particulièrement les tournesols), alors que l'agriculteur n'a plus aucune possibilité de destruction, pour défendre ses cultures et ses revenus.

Force est de constater que certains départements accordent des autorisations de **chasses particulières** pour y remédier pendant cette période, mais pas la Nièvre.

► Afin de rendre aux agriculteurs le droit de protéger leurs cultures, la CR 58 a demandé une **harmonisation des départements et une simplification de la lutte contre les nuisibles**.

Loin d'exiger une autorisation sur tout le territoire Nivernais, la demande de la CR 58 se cantonne **aux seules surfaces en cultures de printemps concernées** par ce fléau.

Sur simple demande à la DDT, **chacun doit pouvoir bénéficier au titre de chasse particulière, d'une dérogation l'autorisant, à titre individuel, à détruire et repousser à tir**, pigeons, corbeaux ou autres nuisibles, **du 1er août jusqu'à l'enlèvement des récoltes**, spécifiquement sur les parcelles concernées et géo-localisées.

À RETENIR

L'Assemblée Générale de la Coordination Rurale Union Nationale



se tiendra les 1er et 2 juin 2023

Ferme de Courcimont

À **Nouan-le-Fuzelier** (41 600)

Au-delà des délibérations statutaires, un temps fort sera consacré aux débats syndicaux.

Les adhérents qui souhaitent participer sont priés de se faire connaître le plus vite possible

par mail : crnievre@hotmail.fr

par téléphone : 06 16 99 08 38



Merci de faire connaître ce bulletin à vos voisins ou amis

Mr, Mme, Melle, GAEC, EARL, SCEA.....

Production Principale :annexes :

Adresse :

tel : fax : mail :

Adhère à la CR58 pour un montant de 45€ (ou plus si vous le désirez)

Ci-joint un chèque de :€ n°.....

A l'ordre de la CR58 et adressé à Lydie DENEUVILLE – Le Chaumont – 58 160 CHEVENON

Abonnement au CR Bourgogne infos éditions Nièvre : 4 € / an (compris dans l'adhésion)